

Extrait du compte rendu de la 212e réunion du Conseil de l'UEO sur la recommandation 77 de l'Assemblée (31 octobre 1962)

Légende: Le 31 octobre 1962, le compte rendu des conclusions de la 212e réunion du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) expose la discussion au sein du Conseil concernant la recommandation 77 de l'Assemblée parlementaire de l'UEO sur l'organisation future de la défense occidentale au niveau exécutif et au niveau parlementaire et confirme la demande d'amendement française, prise en compte pour la rédaction du document C (62) 151.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. [Extrait du compte rendu de la 212e réunion du Conseil de l'UEO tenue le 31 octobre 1962.] CR (62) 18. 1 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1962, 01/05/1962-30/05/1970. File 202.413.70. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_212e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_sur_la_recommandation_77_de_l_assemblee_31_octobre_1962-fr-264d76ca-cdoc-4242-9ac2-e2695fca6f29.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

EXTRACT FROM MINUTES OF 212 MEETING

OF W.E.U. COUNCIL HELD ON 31 Oct. 1962

II. QUESTIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE

1. Réponses aux Recommandations Nos. 74-78 et 80-82
(Doc. CR (62) 17, III, 1 ; C (62) 138)

Le PRESIDENT rappelle que l'Assemblée, au cours de sa dernière session, a adopté neuf recommandations, portant les Nos. 74 à 82. Une réponse à la Recommandation n° 79 a déjà été adoptée et transmise à l'Assemblée. Le Conseil est maintenant saisi de projets de réponses aux autres recommandations, réunis dans le document C (62) 138. Ces textes, à l'exception du projet de réponse de la délégation britannique à la Recommandation n° 82, ont été examinés par le groupe de travail réuni le 18 octobre ; le Président demande au Conseil s'il est en mesure de les approuver.

M. SAVORGNAN formule une réserve d'ensemble sur le document C (62) 138.

b) Recommandation n° 77

Sir Evelyn SHUCKBURGH pense que l'on améliorerait le texte du deuxième alinéa de la partie I en supprimant le mot "toute".

M. de COURCEL propose que ce paragraphe soit entièrement supprimé. Il estime que les termes dans lesquels il est rédigé, et qui reprennent ceux de la Recommandation, sont trop absolus. D'autre part, il ne serait pas facile de mettre au point une nouvelle rédaction.

M. de THIER, tout en estimant qu'il est difficile de concevoir la défense en dehors du cadre de l'O.T.A.N., peut accepter la suppression du paragraphe.

Les autres délégations peuvent également accepter cet amendement (réserve des Pays-Bas).

Sir Evelyn SHUCKBURGH propose d'amender comme suit la troisième phrase du deuxième paragraphe de la partie II : "Le Conseil partage l'avis...."

Cet amendement est également adopté.

En conclusion,

le CONSEIL

APPROUVE le projet révisé de réponse à la Recommandation n° 77 (réserve de l'Italie et des Pays-Bas), (2)

(2) Réserve levée ultérieurement: cf. Doc. C(62)151